CONDITIONS DE L'ABEILLE.

1o. Pour la feuille seulement.—... PAR AN payable six mois d'avance. On ne s'abonne pas pour moins d'un an.

2o. Aucun abonnement pour la campagne ne sera reçu, à moins qu'on n'indique quelqu'un à la Nouvelle-Orléans chargé de payer régulièrement. L'abonnement est exigible l'année d'avance.

3o. Aucun abonnement pour la campagne ne sera arrêté à moins que les arrérages ne soient payés, et à moins aussi que celui qui voudra suspendre son abonnement, n'en ait fait connaître son intention par écrit, à l'éditeur de l'Abeille seulement, huit jours avant l'expiration de l'abonnement courant.

4o. Les Avis se publient en anglais et en français. On ne les admet pas dans une seule langue. Le prix est d'UNE PIASTRE pour dix lignes ou moins, pour la première insertion de chaque langue, et cinquante cents pour chaque insertion subséquente.

5o. Les Avis qui seront publiés par intervalle seront chargés au même prix que la première insertion, c'est-à-dire une piastre par chaque langue et par chaque publication.

6o. Les avis dont le nombre d'insertions ne sera pas limité, seront publiés jusqu'à ce qu'on les arrête, aux frais de ceux qui les auront envoyés.

7o. On prend des abonnements à l'année pour la publication des avis commerciaux, à des prix raisonnables.

8o. Les lettres adressées à l'éditeur doivent être affranchies, dans le cas contraire, elles resteront à la poste.

9o. Les abonnés qui ne recevront pas régulièrement leur gazettes sont priés d'en informer l'éditeur.

10o. Les porteurs de l'Abeille n'ont le droit ni de rendre un abonné, ni celui de suspendre un abonnement.

Pour le nord et les côtes.

Lignes des Malles Journalières des E. Unis, de la Mobile à la Nlle.-Orléans.

Bateau à vapeur SOUTH ALABAMA, capitaine Wm Marks.
Bateau à vapeur ALBERT, capt. Cas Walker.
Bateau à vapeur LEONIDAS, capitaine Hutton.
Bateau à vapeur MAZEPPA, capt. Joseph Cursac.

Tous ces bateaux à vapeur sont de première classe, et sont commandés par des hommes experts et bons marins: la plus grande ponctualité sera observée pour leurs heures de départ. Les passagers seront traités avec tous les égards possibles. Ces bateaux partiront de la Nouvelle-Orléans à 9½ heures du matin et à la Mobile à 9 heures et demie du matin. Pour fret passage, s'adresser à

TOURNE & BECKWITH, Agents.
25 fev ... Nouvelle Levée.

POUR LE BAYOU SARA, passage seulement.—Le bateau à vapeur CHAMPION, fin marcheur et à basse pression, capitaine Mix, partira du bout de la rue du Canal, pour le lieu susdit et les ports intermédiaires, lundi 21 du courant, à 6 heures et demie du matin. Le trajet sera fait dans la journée. Les jours de départ sont comme suit:

De la Nlle Orléans,	Du Bayou Sara.
Les Mardis.	Les Lundis,
Jeudis.	Mercredis,
Samedis.	Vendredis,

Ce bateau est parfaitement distribué pour la commodité des passagers, et rien ne sera épargné par les propriétaires et le capitaine pour rendre le passage agréable. Pour passage seulement, s'adresser à
22 mars—30 JOHN DOUGLASS.

POUR LOUISVILLE.—Le bateau à vapeur fin marcheur et tirant peu d'eau ROB ROY, capt. Wm Wright, partira vendredi à 10 heures du matin. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser à bord vis à vis la rue de la Douane, ou à
FORSYTH, GOODWYN & Co.
N. B—Le Rob Roy prendra du fret pour Nashville et Florence, et les connaissements seront signés avec conditions de livrer leurs contenus soit à ces lieux ou aux embouchures des rivières Cumberland et Tenessee. 22 juil

Pour St. Louis et Alton.—Le beau steamer neuf Prairie, capitaine J. Sellers, est arrivé hier au soir, et partira sous peu: il a des chambres hautes, élégamment meublées. Pour fret ou passage s'adresser à
13 juil FORSYTH, GOODWYN & Co,

POUR MOBILE—Le bateau à vapeur à basse pression, MERCHANT, capitaine Swiler, partira désormais régulièrement pour Mobile, les Dimanche et Jeudi de chaque semaine, après l'arrivée des chars partis à 11 heures. Pour fret ou passage, s'adresser à bord au capitaine, ou à (21 juin) JOHN KILSHAW. JR.

POUR LES BAIES St-Louis, Biloxi, Est et Ouest Pascagoula, et tous les ports intermédiaires—Le bateau à vapeur JAMES MONROE, capitaine Dunlevie, partira du lac tous les jeudis et vendredis pendant l'été à 5 heures de l'après midi. A son retour il partira de Pascagoula les lundis et samedis, afin que les passagers débarquent le jour. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
30 juin MAUNSEL WHITE & Co. rue Gravier.

POUR PHILADELPHIE, sous peu.—Le navire paquebot Chester, Capt. Wm. Walton, ayant une partie de son chargement engagé, partira sans délai; pour fret ou passage ayant de beaux emménagements pour passagers, s'adresser à bord ou à
J REED & co,
1 aout No 35 rue Royale.

POUR BOSTON—Le brick Frances Ellen, capt. Sutton, du port d'environ 2,300 barils, sera prêt à recevoir du fret dans deux ou trois jours. S'adresser à bord, ou un peu au dessus du marché à la viande, ou à
HARROD & QUARLES,
27 juil no. 21 rue Douane.

Pour les Ports d'Europe.

ON demande à fretter pour Liverpool, un navire de première classe, capable de charger de 12 à 1400 balles de coton; s'adresser à
SAMUEL THOMPSON & Co,
9 juil Rue de Camp, no. 53

Pour les ports du Mexique.

POUR LA HAVANE—Le beau brick paquebot SARAH, partira incessamment—Pour fret ou passage, s'adresser au capt. Farwell, à bord ou à
30 juil R GRONING & Co.

POUR BRAZORIA & Galveston—La goëlette, chevillée en cuivre COL. FANNIN, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour balance de fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord, ou à
WM BRYAN,
29 juillet Vieille Levée, No 36

POUR CAMPECHE (le 15 août)—Le brick français Les Trois Frères, du port de 170 tonneaux, doublé et chevillé en cuivre. Pour fret de 500 barils ou passage s'adresser au capitaine Blazi, à bord, vis à vis la rue St. Philippe ou à
29 juil R. A. LEFEBVRE, 10, rue Toulouse.

POUR BRAZORIA (Texas)—La superbe goëlette, paquebot régulier, JULIUS CŒSAR, capitaine Ligdurn, ayant une partie de son chargement engagée, partira sous le plus bref délai. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser à bord ou à
JAMES REED & Co.
18 juillet rue Royale, No 35

Pour les Antilles.

POUR LA HAVANE—Le brick CAROLINE, capit Dumas, ayant la moitié de son chargement engagé partira sous peu. Pour fret ou passage, ayant des beaux emménagements pour les passagers. S'adresser à bord ou à
27 juil J PRATS & fils.

POUR LA HAVANE—La goëlette espagnole BELLA YNES, ayant son chargement engagé partira immédiatement. Pour passage seulement s'adresser à
M. S. CUCULLU, LAPEYRE & Co.
21 juin rue Toulouse, no 27

A FRETER—Un navire tout neuf, du port de 1100 balles, maintenant de l'autre bord du fleuve: il est en état complet pour faire un voyage et il prendra son fret à aucune place de la Levée que l'on désirera. S'adresser à
23 juil HARROD & QUARLES.

A FRETER—Un navire de première classe et neuf pourra prendre 1200 balles; il est en bon ordre de recevoir ce fret et se transportera à aucune partie du port. S'adresser à
30 juin HARROD & QUARLES, 24 Douane.

A LOUER OU A FRETER—La goëlette fine voilière et doublée en cuivre, ELIZABETH JANE, du port de 80 tonneaux est à prendre du fret. Pour les conditions s'adresser
17 juin COIT & Co, 20 rue de la Douane.

AVIS—Application ayant été faite au soussigné par Mons. Walter Byrnes, dernièrement Shériff de la paroisse Concordia pour l'anéantissement des obligations suivantes:

1o. Une obligation datée le 7 Mars, 1825, pour la somme de $5,000, signée par lui comme Shériff, conjointement avec François J. Girault et Samuel Davis, ses cautions.

Une obligation datée le 14 Mars, 1831, pour la somme de $5,000, signée par lui comme Shériff conjointement avec François J. Girault et Samuel Davis, ses cautions.

Une obligation pour la collection des taxes d'état pour l'an 1830, datée le 20 Janvier, 1831, pour la somme de $1,480 signée par lui, conjointement avec J. C. Michie et Monroe Robertaille, pour sa caution.

Une obligation pour la collection des taxes d'état l'an 1831, datée le 5 Mars, 1832, pour la somme de ... signée par lui, conjointement avec D C Michie et ... Tooley, pour sa caution.

... pour objet d'informer toutes les personnes intéressées dans les susdites transactions de ... qu'il écrit dans l'espace de 30 jours après ... publication de cet avis, pourquoi les susdites obligations ne seraient pas annulées.

Donné sous ma propre signature et le sceau d'état, à la Nouvelle Orléans le ... Juillet l'an de notre seigneur mil huit cent trente six, et soixante un de l'indépendance des Etats Unis.

[L. S.] Par le gouverneur,
E. D. WHITE,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.
MARTIN BLACHE,
Secrétaire d'Etat.

VIN DE MARSEILLE—500 barriques Bergasse, ... à vendre par
E TASTE & A DELAMARE,
... juil rue St Louis, no 56.

VINS—... de champagne; 100 caisses ... bordeaux, 50 de ... 150 de ... pipes, à vendre par
J... BLANC & CO.
27 juil no. 103 rue Royale.

Compagnie du Railroad, des Canaux et de la Banque des Atchafalaya.
Nouvelle Orléans, 29 Juillet 1836.

LES actionnaires de cette institution sont informés qu'un paiement de cinq piastres par action est exigible à la Maison de Banque, rue du Camp, lundi, 1er jour d'août prochain. Le livre de transfert sera fermé du 29 juillet au 4 août. Par ordre de la direction.
29 juil ROBT. G. DIXON, caissier.

Banque de Kentucky, 4 juillet 1836.

A UNE assemblée des directeurs, tenue aujourd'hui Résolu qu'un dividende de quatre pour cent est déclaré payable à partir du 15 juillet, sur deux millions cent mille piastres, ce qui donne un chiffre de soixante dix piastres par action sur le capital payé par les particuliers individuellement, les compagnies et corporations, à la Banque de Kentucky; Bien entendu que le dit dividende ne sera payé sur aucunes actions dont le détenteur n'a pas répondu aux appels de fonds déjà faits et encaissés.
(Signé) G. C. GWATHMEY, caissier.
Conformément à la déclaration faite ci-dessus, les actionnaires résidant à la Nouvelle Orléans seront payés, en se présentant à la Banque du Commerce de cette ville.
Nouvelle Orléans, 25 juillet 1836.
27 juil EDWARD DUPLESSIS, caissier

Compagnie du Gaz et de Banque de la N. O. 25 Juillet 1836.

A une assemblée des directeurs, tenue aujourd'hui, un dividende de 4 pour cent sur le capital ou de une piastre et vingt cinq cents par action a été déclaré pour le dernier semestre, payable aux actionnaires ou à leurs fondés de pouvoirs, à la Nouvelle-Orléans, après le 8 août, ou aux agences, à la Banque de Girard à Philadelphie, et à la Banque d'Amérique, à N. York, après le 20 août prochain.
27 juil J W HOUSTON, caissier.

Compagnie du Gaz et Banque de la N. O. 22 juillet 1836.

LES livres de transfer du fonds de cette institution seront clos du 23 du courant au 8 d'août inclusivement, 25 juil J. W. HOUSTON, caissier.

Avis aux propriétaires des embarcations naviguant sur le lac.

LA compagnie du chemin à coulisses de la Nouvelle Orléans et Nashville, recevra des propositions pour le transport de 300,000 pieds de bois de charpente de Pensacole à la Nouvelle Orléans au canal supérieur S'adresser au bureau de la compagnie, rue du Canal, n. 56. 22 juil

Compagnie d'Assurance de l'Océan, Nlle. Orléans, 2 Juillet 1836.

LE président et directeurs ont aujourd'hui déclaré un dividende de trois piastres par action, pour les derniers six mois, payable le ou après le 5 du courant.
4 juil WM. TUFTS, Secrétaire.

Banque du Commerce de la Nlle. Orléans. Nlle. Orléans, 30 juin 1836.

LE président et directeurs de cette institution ont déclaré ce jour un dividende de quatre pour cent sur le fond capital, pour les six mois passés, payable aux actionnaires actuels, à partir de lundi le 11 juillet. Sur les fonds qui se trouvent sur les livres d'agence à New York sera payable à partir de lundi le 8 août prochain, et sur les fonds qui se trouvent sur les livres d'agence à Londres à la maison de Banque de MM. Reid, Irving & Co. sera payable à partir de lundi le 7 novembre prochain; le dividende payable à Londres sera sujette à la déduction du taux courant d'échange de ce jour sur cette ville à raison 8½ pour cent de prime.
4 juillet E. DUPLESSIS, caissier

AVIS—Les livres de souscription au capital de la Compagnie des Bateaux à vapeur des Négocians, pour établir une communication régulière entre ce port, la Havane et les ports du Mexique, sont maintenant ouverts dans les bureaux de la Compagnie d'Assurances de l'Océan; les actions sont de $500 chacune.
Thomas Barrett, E. Sainett, S. W. Oakey, James Currell, John Kilshaw, jr — Commissaires pour recevoir les souscriptions. 7 juin

BANQUE DE CARROLLTON.

A UNE assemblée de la direction, tenue le 19 avril dernier, une résolution fut adoptée pour demander le paiement de 5 piastres par chaque action le 15 mai courant et un autre paiement de 5 piastres est exigé pour chacune des époques ci après: 15 juin, 15 octobre, 15 novembre et 15 décembre prochain. Avis est donc donné par les présentes que lesdits paiemens devront être faits, aux époques ci-dessus désignées, conformément à ladite résolution et à la seconde section de l'acte original d'incorporation de la compagnie du railroad de la Nouvelle Orléans et Carrollton.
2 mai JOHN NICHOLSON, caissier.

Banque des Citoyens de la Louisiane, Nouvelle Orléans, 15 Avril 1836.

TRAITES sur l'Est, à 60 jours de vue, achetées à cette banque à 2 pour cent d'escompte.
16 avril. J. B. PERRAULT, Caissier.

Compagnie du Théâtre d'Orléans.

LES livres de souscription continueront à rester ouverts, jusqu'à ce que le montant du capital de la dite compagnie soit rempli. 6 avril

Compagnie du Rail Road et de la Banque d'Atchafalaya.—Nlle. Orléans, 15 juin 1836.

LES actionnaires de cette institution qui n'ont pas encore complété leurs paiemens sur leurs actions sont notifiés qu'à moins de les faire immédiatement à la banque, leur capital payé sera forfait au profit de la compagnie. Par ordre de la Direction,
15 juin R. G. DIXON, caissier.

BANQUE DE CARROLLTON.

CETTE INSTITUTION fournit des Traites à vue sur New-York
13 juil. JOHN NICHOLSON, Caissier.

Bureau de la Compagnie des Assurances maritimes de l'Ouest et contre l'incendie.

LES directeurs ont aujourd'hui déclaré un dividende de dix pour cent sur le fonds capital de la compagnie, pour le dernier semestre. Ce dividende sera payé aux actionnaires ou à leurs fondés de pouvoirs à partir du 21 juillet.
13 juil—6,3ps L MATHEWS, président.

A LOUER—Le magasin situé rue Toulouse, no 34, en face le monument qu'on érige pour la Banque des Citoyens.
S'adresser pour les conditions à M. P. D. D'Abadie chez MM. Carrière, Daran & co. rue St. Louis, n. 11.
22 juil—3

A LOUER—Possession en sera donnée le 1er. août, une partie de la maison, située à l'encoignure des rues Bourgogne et Hôpital, et occupée par M. L. Gamotis, pharmacien. S'adresser à HUGO C. GILDEMEESTER,
22 juil 45, rue Bienville.

Maison de plaisance à louer à la Passe Christian—Cette maison toute neuve, l'une des plus agréables de cet endroit par sa position et les chênes qui l'ombragent, se compose de deux grandes chambres, deux cabinets, galerie devant et derrière: cuisine, etc.; le tout très propre et bien fini. On peut en prendre possession immédiatement, s'adresser à A. DELPIT,
11 juil—8 no. 119, rue de Chartres.

A LOUER (jusqu'au 1er. novembre) Une maison commode et fort agréable, près rue Carondelet, ayant quatre appartemens et deux cabinets au premier étage et trois chambres au second, avec deux cuisines, chambres de domestiques, une citerne et une grande cour.
Loyer modéré, on prendra possession le 1er. juin prochain. S'adresser au Numéro 25, rue des Magasins. 25 mai

A LOUER—La maison et le terrain situés à l'encoignure des rues Hunter et Levée. On pourra en prendre possession immédiatement. S'adresser à
16 mai ANDREWS & BROTHERS. 19 Chartres.

A LOUER—Une maison entièrement neuve et bien bâtie, construite de manière à être occupée ou par une très nombreuse famille, ou par trois familles séparées, avec des dépendances, cuisines, etc. située dans la rue Bagatelle.—S'adresser à
19 mars A. RASCH, 75 Chartres.

A LOUER—La partie habitable d'une très agréable maison située dans la rue du Canal, près de la rue Royale, composée de trois chambres, dont une très vaste, cour, citerne, cuisine, écurie et dépendances pour les domestiques. Cet appartement conviendrait parfaitement à un médecin.
S'adresser à EDWARD GOTTSCHALK,
26 mai 106 rue de Chartres

A LOUER—Une charmante résidence d'été, sur le railroad Carrollton, encoignure des rues Nayades et Erato, en face le jardin de M. Hubert. Il y a une tonnelle devant la maison, qui contient quatre appartements et deux cabinets. Les dépendances consistent en une cuisine, chambres de domestiques, remise, écurie et une bonne citerne. On peut en prendre possession immédiatement. S'adresser au no 18, rue de la Douane. 13 juin

Le soussigné a l'honneur d'informer le public et ses amis que son Hôtel situé à Mandeville, sur le lac Pontchartrain, sera prêt le 27 du courant, pour les personnes qui désirent le visiter et y passer l'été. Il n'a rien négligé pour en rendre le séjour agréable; l'endroit est trop connu pour qu'il soit nécessaire d'en donner la description. Outre l'établissement de l'année dernière, il y a ajouté une maison de 200 pieds de long, ce qui le mettra en état de donner 100 lits.

Le steamboat Delta, capitaine Sheriday, connu par sa solidité et sa marche supérieure, est attaché audit établissement et fera les voyages comme suit:

Il partira du railroad le samedi, après l'arrivée du char de quatre heures.

Le dimanche il partira le matin du railroad après le char de 7 heures du matin, et touchera à Louisbourg et Madisonville, et partira de Madisonville le lundi à 4 heures du matin pour être à Mandeville à 5 heures précises, et repartira de suite.

Le mardi il partira le matin du railroad après le char de sept heures pour Mandeville, delà à Louisbourg et Madisonville, d'où il partira le mercredi à huit heures du matin pour être à Mandeville à neuf heures et partira de suite.

Le JEUDI il quittera le railroad le matin, après le char de sept heures pour Mandeville, delà à Louisbourg et Madisonville d'où il partira le vendredi matin à quatre heures pour être à Mandeville à cinq heures, et partir de suite.

Prix du passage:
Pour Mandeville, le mardi, mercredi, jeudi et vendredi ... $2
Samedi, dimanche et lundi ... 1
Pour Louisbourg et Madisonville, le passage, ... jours ...
N. B. Les propriétaires de Mandeville ne paieront journellement qu'une piastre.
23 juin—1m J. DAVIS.

AVIS—Monsieur Fernando Lopez, acquéreur de l'esclave Séraphin: vendu par Monsieur Barnett, encanteur, le 9 de ce mois, est requis de se présenter dans le courant des dix jours qui suivront cette publication, en l'étude de J. Cuvillier, notaire public en cette ville, pour se conformer aux conditions de la vente à l'encan. Le délai expiré, ledit esclave sera revendu à l'encan, à la Bourse de Hewlett, pour son compte ... 28 juil—7

SUCRE, &c—320 caisses de sucre brut; 750 sacs de café; vieux vin de Madère, de Malmsey et Sherry en tierçons et demi tierçons; 50 barils vin sec, à vendre par
20 juin M DE LIZARDI.

VENTES PAR LE REGISTER DES TESTAMENS.

Succession de McGee.

COUR DES PREUVES.—Vente par le Register des Testaments.—Mardi, le vingt-troisième jour d'Août 1836, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la paroisse et la ville de la Nouvelle Orléans, en date du 14 Juillet 1836, j'exposerai en vente publique à l'encan, à midi, à la Bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, pour compte de la succession de feu Hugh McGee, et aussi pour compte de John Ames, qui est co-propriétaire pour une moitié indivise, la propriété ci-après décrite, savoir:

UN LOT DE TERRE, situé au faubourg Ste. Marie de cette ville, désigné sous le No. 100 sur un plan dressé par Joseph Pilié, voyer de la ville, et annexé à la page 346 du Régistre No. 2 de l'année 1829 de G. R. Stringer, ci-devant notaire public; le dit lot mesure quarante pieds de face à la rue Julie, sur cent-quatre-vingt pieds de profondeur, et situé entre les rues Baronne et Carondelet: ensemble les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Conditions de la vente.—Un tiers comptant, et la balance à un crédit de six et douze mois, en billets endossés à satisfaction, et portant hypothèque spéciale.
W. F. C. DUPLESSIS,
29 juillet Register des Testaments.

SUCCESSION de Théard.—Cour des Preuves.—Vente par le Register des Testaments.—En vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la paroisse et la ville de la Nouvelle-Orléans, en date du 16 Juillet 1836, j'exposerai en vente publique à l'encan, lundi, le vingt-deuxième jour d'Août 1836, à midi, à la Bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, pour compte de la succession de feu René Nicolas Théard, la propriété ci-après décrite, savoir:

UN LOT DE TERRE, situé au faubourg Marigny, étant une partie du lot No. 303 de l'îlet No. 33, et ayant (mesure française) trente pieds de face à la rue Bagatelle, entre les rues Morales et Urquhart, sur cent-vingt pieds de profondeur; ensemble les bâtisses qui sont dessus.

Conditions de la vente.—6, 12 et 18 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, et assurés par hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement; les dits billets devant porter intérêt au taux de dix pour cent, s'ils n'étaient pas payés à leur échéance, sans pour cela donner à l'acquéreur ou aux acquéreurs le droit de retarder le paiement. W. F. C. DUPLESSIS,
Register des Testaments.
N. B. L'acte de vente sera passé pardevant Octave de Armas, notaire public, aux frais de l'acquéreur.
22 juillet

SUCCESSION DE DUBOURG—Cour des Preuves.—Vente par le Register des Testaments.—Jeudi, dix-huitième jour d'Août, 1836, à midi, en vertu d'un décret de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse d'Orléans, en date du vingt-huit juin, mil huit cent trente six, j'exposerai en vente publique à la Bourse de l'Arcade, dans la rue des Magasins, entre les rues Gravier et Natchez, à la folle enchère de William Nicholas Hull, la propriété ci-après décrite, dépendant de la succession de feu Paul Lacour Dubourg, savoir:

UN LOT DE TERRE, situé au faubourg Saulet, dans la seconde municipalité, désigné sous le numéro CINQ sur un plan dressé par Joseph Pilié, voyer de la ville, le 23 décembre 1834, et déposé en l'étude de H. Pédesclaux, esq. not. pub. Le dit lot de terre attenant au lot No. QUATRE, et mesurant trente deux pieds de face à la rue des Pacaniers, sur cent vingt-sept pieds dix pouces et cinq lignes de profondeur, entre lignes parallèles, et borné dans le fond par le lot No. Treize.

Conditions de la vente: un et deux ans de crédit, en billets endossés à satisfaction, assurés par hypothèque spéciale jusqu'à final paiement.
W. F. C. DUPLESSIS, Rég. des Tests.
N. B.—L'acte de vente sera passé par devant H. Pédesclaux, not. pub., aux frais des acquéreurs
16 juil.

SUCCESSION Langmuir.—Vente par le register des testamens—Mardi, le seizième jour d'août, 1836, à midi, à la Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, en vertu d'un ordre rendu par l'honorable cour des preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, en date du onze juillet, mil huit cent trente six, j'exposerai en vente publique à l'encan, pour compte de la succession de feu Robert Langmuir, la propriété foncière ci-après décrite:

Un certain lot de terre désigné sous le numéro douze, situé au faubourg Saulet, dans l'îlet numéro neuf, mesurant trente pieds plus ou moins de face à la rue St Thomas, sur une profondeur de cent vingt pieds, mesure anglaise; la ligne qui sépare ce lot de terre du lot no treize, appartenant à feu Robert McDowell, est la séparation et le mur central d'une double maison en briques à étage, bâtie par ledit McDowell et ledit défunt, et ledit Robert McDowell a consenti à ce que cette ligne fut établie par acte de vente devant William Christy, notaire public, en date du vingt sept mars, mil huit cent trente deux; sur lequel dit lot de terre est construite une maison en briques à étage, cuisine et dépendances.

Conditions de la vente: Huit cent cinquante piastres payables comptant et la balance à un crédit de six, douze et dix huit mois, en billets endossés à satisfaction et assurés par hypothèque spéciale.
15 juil W F C DUPLESSIS, rég. des test.

SUCCESSION de Nancivette, f. c. l.—Vente par le Régister des testamens.—Samedi, treizième jour d'Août, 1836, à midi, à la Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves, dans et pour la paroisse et la ville de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente publique à l'encan, pour compte de la succession de feue Louise Nancivette, femme de couleur libre, pour effectuer un partage parmi ses héritiers et François Lacroix et Etienne Cordeville, la propriété foncière et esclave ci-après décrites, savoir:

1º JULIENNE, une esclave griffone âgée d'environ trente ans, ayant été marron

2º Un demi terrain, situé au faubourg Marigny, rue Casacalvo, entre les rues d'Espagne et des Poètes, faisant partie du terrain No. cent-vingt, sur le plan général du dit faubourg, et ayant trente pieds de face à la rue Casacalvo sur cent-vingt pieds de profondeur mesure française, borné d'un côté par le terrain No. cent-vingt appartenant actuellement ou ci-devant à Bernard Casullon, et de l'autre côté par le reste du dit terrain No. cent-vingt appartenant actuellement ou ci-devant à Marcel Dupart; ensemble les bâtisses y construites consistant en une maison basse en bois, composée de deux chambres, galérie et cabinets, et une cuisine en bois de chalan.

Conditions de la vente:—l'Esclave à un crédit de six et douze mois, et la propriété foncière à un crédit de un et deux ans, le tout en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.
W. F. C. DUPLESSIS, Reg. des Test.
N. B. Les actes de vente seront passés pardevant Théodore Seghers, Notaire public, au frais des acquéreurs. 11 juillet

SUCCESSION Delpech alias Lavergne.—Vente par le Register des Testaments.—Vendredi, le dix-neuvième jour d'Août 1836, à midi, à la bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente publique, à l'encan, pour compte de la succession de feu Antoine Delpech alias Lavergne, les esclaves, savoir:

LUNDY, négresse, âgée d'environ quarante ans, ivrognesse et marronneuse.

PHEBE, négresse, âgée d'environ trente-six ans, un peu cuisinière.

Conditions.—Moitié comptant, et la balance à six mois de crédit en billets endossés à satisfaction, portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.
W F C DUPLESSIS.
Register des Testaments.
N. B. Les actes pardevant Carlile Pollock, aux frais des acquéreurs. 16 juil

SUCCESSION Striker.—Vente par le régister des testamens.—Lundi, le quinzième jour d'août 1836, à midi, à la Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, en vertu d'un ordre de l'honorable cour des preuves, dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orleans, j'exposerai en vente publique à l'encan pour compte de la succession de feu Richard A. Striker, l'esclave nommé Jackson alias William Jackson, nègre âgé d'environ cinquante cinq ans. Conditions, comptant.
W. F. C. DUPLESSIS, rég. des testamens.
N. B. L'acte de vente sera passé pardevant H. B. Cenas, not. pub. aux frais de l'acquéreur. 11 juil

SUCCESSION de feu COUSSOT.—Vente par le Régister des Testaments. Samedi le vingt-septième jour d'août, 1836, à midi, à la Bourse encoignure des rues Chartres et St. Louis, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, j'exposerai en vente publique, à l'encan, pour compte de la succession de feue Françoise Jacob Being, veuve en première noce de Jean Faisand Legros, et en seconde noce de Charles Coussot, l'esclave suivant:

Ursule, une mulatresse esclave âgée d'environ vingt huit ans, blanchisseuse, repasseuse et un peu cuisinière.

Conditions de la vente.—Six, douze et dix huit mois de crédit en billets endossés à satisfaction, portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.
W. F. C. DUPLESSIS,
Régister des Testaments.
N. B.—L'acte de vente sera passé pardevant H Pédesclaux, notaire public, aux frais de l'acquéreur.
27 juil

SUCCESSION de Ballesta.—Vente par le Régister des Testaments.—Samedi, le 3e jour de Septembre 1836, à midi, à la bourse, encoignure des rues Chartres et St Louis, à la folle enchère de Jean Pujol Ripoll, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, en date du vingt-cinq juillet mil huit cent trente six, j'exposerai en vente publique, à l'encan, pour compte de la succession de feu Francisco Ballesta, les esclaves suivans, savoir:

1o. Hannah, négresse âgée d'environ quarante-cinq ans, bon sujet, avec son enfant Joséphine de deux ans.
2. Magdelaine dite Suckey, de vingt six ans et ses deux enfans, Irène de quatre ans et Jeanne de dix mois.
3o. Rosalie, fille de Hannah, âgée de seize ans.
4o. Marguerite, fille de Hannah, de quatorze ans.

Conditions: Un tiers comptant, et la balance à six et douze mois de crédit en billets endossés à satisfaction portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.
W. F. C. DUPLESSIS, rég. des testamens.
N. B. Les actes de ventes seront passés pardevant Hugues Pédesclaux, notaire public, aux frais des acquéreurs. 3 août

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves.—Succession de Lambert.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par la curatrice de la succession de feu Jean Baptiste Lambert ne serait point approuvé et homologué, les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte, et ladite curatrice déchargée de ses fonctions et de toute responsabilité, et son cautionnement annulé. Par ordre de la Cour.
6 août W F C DUPLESSIS, rég. des test.

COUR DES PREUVES—Attendu que Michael Gollins et Thomas Laycock ont présenté une pétition à la Cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nlle Orléans, à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu George Elliot, décédé intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition. Par ordre de la cour.
3 août W F C DUPLESSIS, rég. des test.

VENTES PAR LE REGISTER DES TESTAMENS.

Succession de Bonifay, f. c. l.
Vente par le Régister des Testaments.

MERCREDI, dix août 1836, à midi, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves, dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente publique, à l'encan, à la Bourse, encoignure des rues Chartres et St.Louis, pour compte de la succession de feue Charlotte Bonifay f. c. l. la propriété ci-après décrite, savoir:

Un morceau du Lot de Terre, situé au Bayou Saint Jean, faisant partie du lot No. *Trois*, de forme irrégulière, ayant (mesure française) quarante pieds de face au dit bayou, sur trois-cent-vingt-quatre pieds d'un côté sur la ligne de profondeur qui ouvre et le sépare de la propriété de David Olivier, ci-devant celle de Mr. Fortin; et borné de l'autre côté par la propriété de Pierre Roux, et par l'autre portion du dit lot numéro Trois, vendue à Dlle. Mary O'Rourke, la ligne de séparation de ce côté ferme eu un angle droit de trente pieds à la profondeur de cent-vingt pieds, et alors a une profondeur de cent-quarante pieds jusqu'à la ligne du fond; laquelle dite ligne du fond mesure quatre-vingt-dix-huit pieds, attenant au lot numéro quatre-vingt-quatre, ainsi qu'il appert d'un plan annexé à l'acte de donation de la susdite propriété, passé devant Le. Feraud, not. pub. le 24 mai 1833, par Charlotte Bonifay, f. c. l., en faveur d'Antoine Gentil; ensemble toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les droits et servitudes y attachés.

Conditions de la vente—Six et douze mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et assurés par hypothèque spécial jusqu'à final paiement.
W. F. DUPLESSIS, Reg. des Test.
N. B. L'acte de vente sera passé pardevant David L. McCay, not. pub. aux frais de l'acquéreur. 8 juillet

Paroisse d'Orléans Cour des Preuves—Etat de la Louisiane—A tous ceux que cela peut concerner—Salut:

Qu'il soit connu que attendu que John René Bertrand, demeurant en la ville de la Nouvelle-Orléans, s'est adressé à moi W. F. C. Duplessis, Régister des Testaments dans et pour la paroisse et la ville de la Nouvelle Orléans, et ex-officio Greffier de la Cour des Preuves, dans et pour la dite ville et paroisse, pour publier et annoncer conformément à un acte de la Législature intitulé: "Acte pour confirmer les titres des acquéreurs aux ventes Judiciaires," approuvé le 10 Mars 1834, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner qu'en vertu d'un ordre de vente en date du vingt deux janvier mil huit cent trente six, rendu par l'honorable Cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, dans la succession de feu dame Marie Adèle Fromentin, veuve de Anselme Coudrain la propriété foncière ci-après décrite, a été offerte en vente publique à l'encan pour compte de la succession de ladite feu dame Marie Adèle Fromentin, veuve de Anselme Coudrain le vingt neuf février mil huit trente six par F. Dutillet et Delery, encanteurs pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans et adjugée audit John René Bertrand comme étant le plus offrant et dernier enchérisseur.

Description de la propriété d'après le transfert judiciaire:

Un lot de terre y compris les améliorations et la maison sus situées rue Toulouse, entre les rues Bourbon et Dauphine, ayant trente pieds de face à la première rue sur cent vingt de profondeur, borné d'un côté par la propriété du sieur Wiltz et de l'autre par celle de Mlle Lise Perrault pour neuf mille piastres.

Conditions: Un et deux ans de crédit en billets endossés à satisfaction divisés par par coupons et assurés par hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Les banquettes et le pavage en face de la susdite propriété sont à la charge de l'acquéreur, s'ils ne sont pas encore payés.

A ces causes, toutes personnes qui ont ou pourraient avoir quelques réclamations contre le lot de terre et bâtisses ci-dessus décrits, en conséquence d'un défaut de forme dans l'ordre, le décret ou jugement de la cour, en vertu duquel la vente a été faite, ou de toute autre irrégularité ou illégalité dans l'estimation, l'avis ou le temps et le mode de la vente, ou pour toute autre cause quelconque, sont par les présentes citées d'avoir à déduire dans trente jours à dater de la publication du présent avis dans les papiers publics, les raisons pour lesquelles la vente ainsi faite ne serait pas approuvée et homologuée, comme le demande ledit acquéreur.

En foi de quoi, j'y ai apposé ma signature et le sceau de ladite cour des preuves, ce troisième jour du mois d'août A. D. 1836.
8 août W. F. C. DUPLESSIS, register des testamens

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Etat de la Louisiane—A tous ceux que cela peut concerner, salut: Qu'il soit connu que Pierre Soulé, demeurant en la ville de la Nouvelle Orléans, s'est adressé à moi W. F. C. Duplessis, régister des testamens, dans et pour la paroisse et la ville de la Nouvelle Orléans, et ex officio Greffier de la cour des preuves, dans et pour ladite ville et paroisse, pour publier et annoncer conformément à un acte de la législature, intitulé "Acte pour confirmer les titres des acquéreurs aux ventes judiciaires," approuvé le 10 mars 1834, avis est par les présentes donné à tous ceux que cela peut concerner, qu'en vertu d'un ordre de vente en date du vingt-trois février mil huit cent trente cinq, rendu par l'honorable cour des preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, dans la succession de François Bernard Pacquetet, le soussigné régister des testamens a exposé en vente publique, le sept avril mil huit cent trente cinq pour compte de la succession dudit feu François Bernard Pacquetet, le lot de terre et bâtisses ci-après décrits, lesquels ont été adjugés audit Pierre Soulé, comme étant le plus offrant et dernier enchérisseur.

Description de la propriété d'après le transfer judiciaire:

Un lot de terre situé rue de Chartres entre les rues St. Louis et Conti, ayant vingt-cinq pieds 4 pouces de face à partir du milieu du mur de la maison appartenant actuellement à John Goldenbow qui le limite à gauche et du milieu du mur de la maison appartenant à Jean Nabas, qui le limite au dit côté droit, le susdit lot de terre a une profondeur de cent vingt pieds et une même largeur de cinq pieds quatre pouces partant de la rue de Chartres sur quatre vingt pieds de profondeur, et de là ouvrant sur la ligne du fonds de la propriété de John Goldenbow, de manière à avoir, à partir de cette profondeur de quatre vingt pieds une largeur de soixante pieds, ensemble les édifices qui se trouvent construits sur ledit lot de terre, adjugés à P. Soulé pour le prix et somme de dix sept mille piastres.

Conditions: Six, douze, dix huit, vingt quatre, trente et trente six mois de crédit en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

A ces causes, toutes personnes qui ont ou pourraient avoir quelques réclamations contre le lot de terre et bâtisses ci-dessus décrits, en conséquence d'un défaut de forme dans l'ordre, le décret ou jugement de la Cour, en vertu duquel la vente a été faite, ou de toute autre irrégularité ou illégalité dans l'estimation, l'avis ou le temps et le mode de la vente, ou pour toute autre cause quelconque, sont par les présentes citées d'avoir à déduire dans trente jours, à dater de la publication du présent avis, dans les papiers publics, les raisons pour lesquelles la vente ainsi faite, ne serait pas approuvée et homologuée, comme le demande ledit acquéreur.

En foi de quoi, j'y ai apposé ma signature et le Sceau de ladite Cour des Preuves, ce 3e. jour du mois d'Août, A. D 1836.
5 août W. F. C. DUPLESSIS, Register des Testaments

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Etat de la Louisiane—A touaceux que cela peut concerner, salut: Qu'il soit connu que attendu que Pierre Soulé demeurant en la ville de la Nouvelle Orléans, s'est addressé à moi W F C Duplessis, Régister des Testaments, dans et pour la Paroisse et la ville de la Nouvelle Orléans, et ex-officio Greffier de la Cour des Preuves, dans et pour la dite ville et Paroisse, pour publier et annoncer conformément à un Acte de la Législature, intitulé "Acte pour confirmer les titres des acquéreurs aux ventes Judiciaires" Approuvé le 10 Mars 1834.

Avis est par les présentes donné à tous ceux que cela peut concerner qu'en vertu d'un ordre de vente en date du vingt huit avril, mil huit cent trente six, rendu par l'honorable Cour des Preuves dans et pour la Paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane dans la succession de feu Jean Baptiste Desouge, je soussigné, régister des testaments, ai exposé en vente publique à l'encan pour compte de la succession de feu Jean Baptiste Desouge, le trois juin, mil huit cent trente six, la propriété foncière ci après décrite, laquelle a été adjugée au dit Pierre Soulé, comme étant le plus offrant et dernier enchérisseur. savoir.

Description de la propriété d'après le transfer judiciaire:

Un lot de terre situé en cette ville de la Nouvelle Orléans, rue Bassin, entre les rues de la Douane et Bienville, mesurant, mesure française, trente pieds de face à la dite rue du Bassin, sur une profondeur de cent vingt pieds, traversant l'ilet jusqu'à la rue Franklin, sur laquelle rue le dit lot de terre, a également trente pieds de face, adjugé à Pierre Soulé pour le prix de trois mille cinq cents piastres.

Conditions de la vente—Un quart comptant, et la balance à six, douze, dix-huit, et vingt quatre mois de crédit, en billets endossés à satisfaction portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

A ces causes, toutes personnes qui ont ou pourraient avoir quelques réclamations contre la propriété foncière ci-dessus décrite, en conséquence d'un défaut de forme dans l'ordre, le décret ou jugement de la Cour, en vertu duquel la vente a été faite, ou de toute autre irrégularité ou illégalité dans l'estimation, l'avis ou le temps et le mode de la vente ou pour toute autre cause quelconque, sont par les présentes citées d'avoir à déduire dans trente jours à dater de la publication du présent avis, dans les papiers publics, les raisons pour lesquelles la vente ainsi faite, ne serait pas approuvée et homologuée, comme le demande le dit acquéreur.

En foi de quoi, j'y ai apposé ma signature et le sceau de ladite cour des preuves, ce troisième jour du mois d'Août, A. D 1836.
5 août W.F.C. DUPLESSIS, register des test.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves.—Succession de feu J. W. Farrell.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles Edward Rawle curateur de la succession de feu J W. Farrell ne serait point déchargé de ses fonctions et de toute responsabilité, et son cautionnement ne serait point annulé. Par ordre de la cour.
6 août W F C DUPLESSIS, rég. des tests.

COUR DES PREUVES—Attendu que Joseph Knettle a présenté une pétition à la cour des preuves dans et pour la paroisse et la ville de la Nouvelle Orléans, à l'effet d'obtenir des lettres de curatelle à la succession vacante de feu James Jacob décédé intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition. Par ordre de la cour.
8 août W. F. C. DUPLESSIS, Régister des testamens

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Succession de Bordier—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'exécuteur testamentaire et légataire universel de feu Petronille Mouseignac *alias* Modeste ou Pedronille Bordier ne serait point approuvé et homologué, les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte—Par ordre de la Cour,
3 août W. F. C. DUPLESSIS, Rég. des tests.

COURTIER DE CHANGE ... rue du Camp, No ...

Achete et vend des Lettres de Change ..., Billets des banques et des autres institutions, Billets de banque sans cours, Doublons, Souverains, et autres monnaies en or, le tout à des conditions très raisonnables.

BUREAU DE CHANGE DE J. D. BEERS, I. R. ST. JOHN & Co.
Rue de Chartres No. 60.

CHECKS à vue, courte vue, et à terme, sur

New-York,	Augusta, Ga.
Philadelphie,	Savannah do.
Fayetteville, N. C.	Mâcon, do.
Charleston, S. C.	Mobile.

Billets de banque du Mississipi, de l'Alabama, et billets sans cours, monnaies en or et en argent, y son achetés.—Doublons, Souverains, et autres monnaies en or, à vendre. 9 sept

TRAITES sur l'Angleterre, à vendre par M. DE LIZARDI & Co. 1 août

TRAITES sur New York, à vendre par M. S. CUCULLU, LAPEYRE & Co. 29 juil

TRAITES sur Londres et Paris, à vendre par KOHN, DARON & Co. 27 juil

TRAITES sur Londres, à vendre par LEGENDRE & SAMORY, no. 47, rue Toulouse. 27 juil

LETTRES de Change sur Paris et Londres, à vendre par A. M. NATHAN, Exchange Place. 29 juil—4

TRAITES sur Paris et New York, à vendre par MARTINEAU, CRUGER & Co. 18 juil

TRAITES sur France, à vendre par LEGENDRE & SAMORY, no. 47, rue Toulouse. 1 juil

TRAITES sur New-York, à vendre par TH. NICOLET & Co. rue Bienville, No 26. 2 juillet

TRAITES sur New-York, à vendre par W. G. HEWES & Co. rue du Camp, No 47. 7 juillet

TRAITES sur New York, Londres à vendre par R GRONING & Co. rue Gravier. 27 juin

TRAITES sur France, à vendre par F H PETITPAIN, No 47, rue Toulouse. 28 juin

TRAITES sur Londres et New-York, à vendre par JAMES GRIMSHAW, No 68, rue du Canal. 28 juin

CHANGE sur France, à vendre par A. ST. GEORGES. 30 mai

TRAITES sur Philadelphie, à vendre par KOHN, DARON & Co. 28 Bienville. 7 juin

TRAITES sur New York, à vendre par M. DELIZARDI & Co. 12 mai

TRAITES sur France, à vendre par R A LEFEBVRE, St Louis et Levée. 18 mai

CHANGE sur Paris, à vendre par M. S. CUCULLU, LAPEYRE & Co. 9 juin

TRAITES sur la France, à vendre par A. ST. GEORGES. 18 juin

TRAITES sur Paris, à vendre par CUCULLU, LAPEYRE & Co. 14 juin

LETTRES DE CHANGE sur Paris, à vendre par R. A. LEFEBVRE, encoignure St. Louis et Levée. 24 mai

TRAITES sur Paris, à vendre au consulat de France. 10 juin

CHANDELLES DE SUIF—50 boites à vendre par (29 juil) PERKS & HALL.

CHARRETTES et Brouettes—A vendre par JAMES REED, 35, rue Royale. 1 août

CARTS & Wheelbarrows—For sale by JAMES REED & Co. 1 août

INDIENNES—5 caisses indiennes très riches, nouvellement reçues et à vendre par WM. G. HEWES & CO. No 47, rue du Camp. 27 juil

TOILE D'EMBALLAGE &c.—800 pièces toile d'emballage—800 rouleaux de cordage, de qualité supérieure, à vendre par WM. G. HEWES & CO. No 47, rue du Camp. 27 juil

WHISKEY RECTIFIE—150 barils à vendre par G DORSEY, 44 Nouvelle Levée. 27 juil

EAU DE VIE de Pêches—33 barils, qualité supérieure reçue par le brick Syren, à vendre par G DORSEY, 44 Nouvelle Levée. 27 juil

FARINE—Superfine, commune et croisée: saindoux; porc, jambons, épaules, côtés, pêches sèches, huile de Palma Christi, à vendre par G. DORSEY, 44, Nouvelle Levée. 27 juil

FOIN—500 balles à vendre par PERKS & HALL.

POMMES SECHES—50 barils à vendre par PERKS & HALL. 25 juil

FRAMBOISES—30 barils framboises, à vendre par (25 juil) PERKS & HALL.

PACANES—20 barils pacanes, à vendre par PERKS & HALL. 25 juil

DEMANDE A LOUER—Une bonne servante trouvera à se louer en s'adressant à EDWARD GOTTSCHALK, 106, rue de Chartres. 23 juil

SAVON DE MARSEILLES—305 caisses savon bleu marbré de Marseilles, d'une qualité supérieure, ayant droit au drawback, en débarquement du brick Trois Frères, et à vendre par R GRONING & Co. 23 juil

JAMBONS—75 boucauts côtés et épaules, à vendre par JOSEPH LANDIS, 14 rue Poydras. 23 juil

ON demande une bonne cuisinière et blanchisseuse à laquelle on donnera de bon gages. S'adresser au No. 56 rue du canal. 22 juil—3

RIZ—30 Tierçons de première qualité, à vendre par C G ALLHUSEN, No 57 rue Tchapitoulas. 22 juil

MARCHANDISES MEXICAINES.—Un assortiment général de marchandises convenables au marché Mexicain, constamment à vendre par C G ALLHUSEN, No 57 rue Tchapitoulas. 22 juil

HARICOTS.—35 barriques haricots blancs à vendre par EASTMAN & FRERES, No 30 Vieille Levée. 22 juil

25 Barillets beurre frais des Illinois, à vendre par EASTMAN & FRERES, No 30 Vieille Levée. 22 juil

CIGARRES—120,000 cigarres de la Havane, à vendre par J ROBERT & Co. 117, rue Royale. 20 juil

GRAISSE—300 barillets graisse, à vendre par G DORSEY, 44 Nlle Levée. 20 juil

FARINE—1000 barils farine, en débarquement et à vendre par G DORSEY, 38 Nouvelle Levée. 20 juil

SIROP DE LIMON—50 caisses sirop de limon, en magasin et à vendre par R. V. McKINNELL, Nos 5 et 7, rue Tchoupitoulas. 15 juillet

HUILE D'OLIVE—30 paniers huile d'olive, en magasin et à vendre par R. V. McKINNELL; Nos 5 et 7, rue Tchoupitoulas. 15 juillet

1100 BARRILS farine surfine pour boulangers, 120 do lard mess, 150 do whiskey, 40 do bœuf prime à vendre par M MAHER, Rue Poydras, no. 16. 9 juil

AVIS—Si Monsieur Jean Paulin Schommer est maintenant en ville, il est prié de vouloir s'adresser au bureau de HUGO C. GILDEMEESTER, Rue Bienville, No. 45. 8 juillet

TRAITES SUR AMSTERDAM à vendre par HUGO C. GILDEMEESTER, No. 45, rue Bienville. 8 juillet

100 balles Tabac en feuilles, à vendre par VILLATE & TOLEDANO, 56, Vieille Levée. 7 juillet

75 barils Rum du Nord, 50 dito Genièvre dito, à vendre par VILLATE & TOLEDANO 56, Vieille Levée. 7 juillet

DURANT l'absence des soussignés de cette ville M Henry L. Bennett, de la maison de Bullitt Shipp & co. demeure notre agent autorisé.
6 juil—1m ROBT. FERRIDAY & Co.

A LOUER.—Deux bureaux spacieux No. 3, au rue du Camp; s'adresser à THOS FELLOWS. 13 juil—6

VOITURE et Chevaux à vendre.—On offre à vendre une paire de beaux chevaux de New-York avec une excellente barouche, presque neuve. La seule raison qui fait qu'on les vend est que le propriétaire doit quitter la ville, S'adresser à J. GRIMSHAW, Rue Canal, 71. 8 juillet

A VENDRE.—Un lot considérable de chaudières et moulins à sucre; s'adresser à Mr BERNARD MARIGNY. 9 juil

A VENDRE—Des terrains situés à Mandeville, et plusieurs grands ilets, propres à faire des jardins, s'adresser à B MARIGNY. 13 juil

TRAITES sur Londres, New York & Louisville à vendre par MARTINEAU, CRUGER & Co. 29 juin

MIEL—50 barils miel supérieur de Cube, à vendre par (4 juil) R GRONING & Co.

Manufacture de Clous de Phenix et Cumberland, Pennsylvanie.

LES soussignés ont l'honneur d'annoncer aux négocians et importeurs de quincaillerie de la Nouvelle Orléans, qu'ils tiennent constamment en magasin au no 208, rue du marché à Philadelphie, un vaste assortiment de clous coupés assortis depuis 3 pouces jusqu'à 7, dont la vente et la livraison seront faites aux conditions les plus avantageuses, et l'expédition soignée avec la plus grande ponctualité.

Ces clous sont fabriqués dans leurs manufactures, connues dans le monde commercial l'une sous le nom de Phénix, et l'autre sous celui de Cumberland.

Les barils et barillets sont tous estampés; ceux qui sont marqués Phenix contiennent des clous *Flat grips*; ceux qui sont marqués Cumberland contiennent des clous *Edge grips*.

Depuis longtemps ces clous sont favorablement connus et fort estimés dans le commerce, comme aussi des constructeurs, et il est probable que leur réputation s'est étendue jusqu'au marché de la N. Orléans.
REEVES & WHITAKER,
27 mai—6m No. 208, Market st. Philadelphie.

ON désirerait trouver une bonne domestique pour laquelle on payera de bons gages. S'adresser encoignure St Claude et Bayou, no. 31. 1 août

LE public est prévenu que la liste de souscription du chemin à coulisses qui doit partir à un point de la Nouvelle Orléans et qui doit aboutir à la terre aux Bœufs, est ouverte au bureau de Mr. Tricou, rue St. Louis entre Royale et Bourbon. 30 juil—6

... avec la tête élevée, lorsqu'on lui parle elle répond d'une voix forte et les yeux baissés; elle parle l'anglais et le français. ... quiconque la ramènera au no. 131, rue St. P... ou la logera dans une des geoles de l'Etat. 3 août

DETENU à la geole de la paroisse Jefferson, le nègre nommé JIM, se disant appartenir à Mr Nichols de la Nouvelle Orléans. Comme le dit nègre a été condamné le 27 courant à être détenu jusqu'à ce que son maître en fait la réclamation et paye les frais encourus, son maître est prié de venir le réclamer le plus tôt possible.
Paroisse Jefferson, 27 Juillet 1836.
30 juil J CHARBONNET, shériff

DIX PIASTRES DE RECOMPENSE seront données par le soussigné, à quiconque ramènera à son domicile ou logera dans une des geoles de l'Etat, le nègre nommé Jean, absent depuis le 4 du courant, ce nègre est âgé d'environ 25 ans, d'une petite taille, marchant la jambe cambrée, les épaules et les bras très en avant. Il est bien connu en ville, il a été cocher du docteur Vaugenis, de Mr Forestier, et appartenait il y a un an à Messrs Carrière et Borduzat.
Les capitaines de navires, bateaux à vapeur et autres embarcations sont prévenus de ne pas le recevoir à leur bord sous peine d'être poursuivis selon toute la rigueur des lois.
30 juil—3 J BOURDIN.

Vingt Piastres de Récompense—La récompense cidessus sera donnée pour l'arrestation du mulâtre clair nommé JOHN. Il parle anglais et un peu le français, sa taille est d'environ 5 pouces 3 lignes. Il a descendu en courant la rue Condé hier à 1 heure et demie de l'après midi, ayant un chapeau de paille, et n'ayant pas de veste sur lui, il portait un rouleau de papier à la main.
Ce mulâtre est très connu en ville, comme ayant travaillé au Café du Commerce, encoignure St. Louis et Chartres. Il est âgé de 20 à 22 ans.
La somme cidessus sera donnée par le soussigné, pour la mise dans n'importe quelle geole de cet état, dudit mulâtre.
Les capitaines de navires, bateaux à vapeur et autres embarcations sont requis de ne point lui donner asyle sous peine d'être poursuivis selon les lois de l'Etat.
J. BROIZE,
Café du Commerce, enc. St. Louis et Chartres.
29 juil

Dix Piastres de Récompense—Parti marron de la presse à coton de la Levée, le 19 juin dernier, le nègre nommé WILLIS, employé à ladite presse comme drayman, âgé de 24 ou 25 ans, 5 pieds 6 pouces de taille: il lui manque une des dents de devant de la machoire supérieure. La récompense cidessus sera payée à quiconque le logera à la geole ou le ramènera à la presse. 27 juil

25 Piastres de Récompense—Parti marron le 13 juillet, le nègre CHARLES ou Charlot, âgé d'environ 22 ans, taille de 5 pieds, robuste et trapu, physionomie riante, très causeur parlant français et anglais, ayant appartenu autrefois à M. A. Bosque et travaillé à sa briqueterie de l'autre côté du fleuve. Il est bien connu dans cette ville comme travailleur sur la Levée. Il se cache probablement dans le faubourg Marigny ou de l'autre côté du fleuve. La récompense promise sera payée à quiconque le logera dans la geole de cette ville ou le ramènera au no. 18, Nouvelle Levée. 27 juil—6

CINQUANTE PIASTRES DE RECOMPENSE.
Parti marron depuis le 5 juillet 1836 le nègre nommé Diégo, âgé d'environ 23 ans, parlant français et anglais, excellent calfat et très connu à la Nouvelle-Orléans. La susdite récompense sera payée par le soussigné à quiconque le ramènera à son domicile ou le logera dans une des geoles de cet Etat.
Les capitaines de navires et de bateaux à vapeur sont prévenus de ne pas lui donner azile ni ouvrage, sous peine d'être poursuivis d'après les rigueurs des lois.
Paroisse de Jefferson le 8 juillet 1836
16 juillet A. E. CHARBONNET.

$25 DE RECOMPENSE
POUR l'arrestation et la mise en prison du nègre JACOB, boulanger, parti marron le 9 juin dernier de chez son maître, P. F. Helluin, paroisse Assomption.
JACOB est âgé d'environ 40 ans, sa peau est d'un noir clair, sa taille d'environ six pieds, il est fortement constitué, marche droit, s'habille proprement et a une figure agréable; 2 ou 3 dents de devant lui manquent ou sont cassées.
Ce nègre fut acheté il y a environ huit mois de Mr. Jacob (qui l'avait reçu de la Mobile), par Mr. Cramborn, boulanger, et il a été vendu par ordre des créanciers de ce dernier par W. Flower, encanteur, à la Bourse de Hewlett, le 19 Mai dernier. Sa femme est en ville et demeure dans la rue Julie près de la levée. On présume qu'il se tient caché dans le faubourg Ste. Marie, ou qu'il travaille chez un boulanger à la Nouvelle-Orléans.
La récompense de $25 sera donnée à celui qui arrêtera ce nègre, comme il est dit plus haut, et qu'on préviendra soit son maître soit H. Bonnabel, pharmacien, Nlle.-Orléans. 13 juillet—6

$15 DE RECOMPENSE—Parti marron en Février dernier, le nègre nommé Phill, âgé de 25 ans; 5 pieds 6 pouces de taille, joli nègre, bien fait; il a une cicatrice sur la poitrine immédiatement audessous du col. La récompense cidessus sera payée à quiconque le logera à la geole ou au soussigné. GEORGE LANAUX,
11 juil—30 rue de Chartres no. 140

$30 de Récompense seront payées à quiconque arrêtera et emprisonnera les nègres marrons NED et DOCTOR, ou $20 pour chacun d'eux. Ces nègres sont partis marrons le 1er février dernier de l'habitation du soussigné, 12 milles S. E. de Demopolis, Marengo Co., Ala. Ils se sont rendus à la Mobile où Doctor fut arrêté, mis à la geole et ramené chez moi; mais il est reparti peu de jours après. Je pense qu'il s'est rendu à la Mobile, et je suppose qu'il a l'intention de se rendre à la Nouvelle Orléans. Quant à Ned, je n'en ai point reçu de nouvelles depuis qu'il s'est rendu à la Mobile, vers le 6 ou 8 février, et je crois qu'il est aussi à la Nouvelle-Orléans. Ned est âgé de 22 ans, taille 6 pieds, ni très gros ni très mince, d'un teint clair, le regard baissé, la tête très laineuse; j'ai acheté ce nègre de M. Henry S. Langhorn, de Lynchburg, Va. vers le jour de Noël dernier. L'autre, Doctor, est très bien connu, il est âgé d'environ 25 ou 26 ans, taille cinq pieds, le cou court et épais; il a, je crois, une cataracte à un œil, une très vilaine cicatrice sur la joue gauche, provenant de la scrofule et plusieurs autres cicatrices sur le cou, un nez très large et de très petits yeux. La récompense cidessus sera donné à quiconque arrêtera ou fera conduire lesdits nègres dans l'une des geoles de l'état ou des Etats-Unis.
24 juin—2m THS. H DICKINSON

CINQUANTE PIASTRES DE RECOMPENSE
Parti marron du Bassin Carondelet, depuis 6 ou 7 de ce mois, le nègre nommé WESH, taille d'environ cinq pieds huit pouces, d'une assez forte complexion; il est d'autant plus reconnaissable que l'œil gauche lui manque, ainsi que les cheveux du côté gauche de la tête. Il a également une cicatrice à la figure, et une autre à la poitrine. Il parle le français et l'anglais et est âgé de 26 à 28 ans. La récompense ci-dessus sera payée à celui qui le conduira dans une des geoles de cet Etat.
Les capitaines de navires et autres sont prévenus de ne pas le recevoir à leur bord sous peine d'être poursuivis en vertu des lois de cet Etat.
20 mai J. B. ORY.

MAIRIE DE LA NLLE. ORLEANS.
EN vertu d'une résolution du conseil de la 1ère. municipalité, avis est donné que des propositions cachetées pour la construction de dix hangards sur la Levée, seront reçues au bureau de la Mairie jusqu'au 11 du courant: lesdits hangards seront soutenus sur des colonnes en fer fondu et bâtis conformément au plan déposé par l'ingénieur civil au bureau du maire, où l'on pourra le consulter chaque jour, depuis 9 heures du matin jusqu'à 3 heures de l'après midi.
1 août D. PRIEUR, maire.

TROISIEME MUNICIPALITE.
AVIS—Les propriétaires de carosses, cabriolets, tilburys et autres voitures privées, résidant dans la 3e municipalité sont prévenus qu'ils ont à se munir d'une licence dans le délai de quinze jours, en se conformant à l'article 18 do l'ordonnance approuvée le 1er. décembre 1828
Les briquetiers, mouliniers et propriétaires d'établissemens quelconques qui ont des charrettes, drays, diables et autres voitures, transportant des briques, bois de construction, pierres et autres matériaux de ce genre, sont aussi prévenus de se conformer dans le délai cidessus, à l'acte de la législature, approuvé le 10 mars 1834 et de l'ordonnance du conseil de ville, approuvée le 18 décembre de la même année.
1 août J. F. BARTHELEMY, collecteur,

Délicieuse Retraite d'été—L'Hôtel de Pascagoula est maintenant ouvert pour la réception des familles, pensionnaires et voyageurs. Cette agréable résidence est située sur la rive ouest de la baie de Pascagoula, à son confluent avec le Golfe du Mexique. La situation est élevée, commandant une vue très étendue de la baie et du lac et n'est séparée du golfe que par une chaine d'îles qui bordent toute la côte de 8 à 10 milles.
Les propriétaires reconnaissans du patronage qu'ils ont reçu pendant la saison passée, sollicitent la continuation des mêmes faveurs. Ils n'épargneront rien pour rendre ce séjour agréable aux personnes qui viendront s'y fixer.
Le poisson et les huitres abondent dans le voisinage et la table sera toujours couverte des mets les plus délicats et des viandes que le pays fournit. On trouve aussi dans l'établissement les bains, deux billards et deux jeux de quilles.
Les personnes qui aiment la chasse trouveront du gibier le long du rivage et en pénétrant à quelque distance dans l'intérieur, le daim et d'autres animaux leur offriront une chasse abondante. Pour ceux qui aiment un exercice violent, une meute d'excellens chiens courans sera toujours prête.
Une source excellente fournit de l'eau délicieuse à toute la maison et la glace ne manque jamais.
Tous les bâteaux naviguant entre la Nouvelle-Orléans et la Mobile s'arrêtent pour débarquer des passagers sur la jetée. La difficulté et le danger pour les femmes et les enfans de passer de la jetée à l'Hôtel dans de petits canots, a toujours été une objection aux personnes qui voulaient visiter l'établissement. Cet inconvénient n'existe plus, car le bâteau-à-vapeur Alert qui passe deux fois par semaine devant Pascagoula, débarque ses passagers immédiatement au pied de l'Hôtel.
C. & M. J. McRAE.
N. B Les liqueurs sont toutes du premier choix, ayant été en grande partie importées pour l'établissement. 30 juillet—30

DEMANDE DE NEGRES.
POUR chaque nègre esclave, robuste et fort, qui sera envoyé aux travaux de voirie de la première municipalité, il sera payé $30 par mois.
S'adresser au magasin de la ville, à 5 heures du matin ou à 2 heures de l'après midi 15 juil

AVIS—M. John R. Byrne s'étant retiré de la société, connue sous la raison de Byrne, Hermann & Co. de cette ville, et Briggs, Lacoste & Co. à Natchez, le premier du courant, à partir de ce jour les affaires seront conduites à la Nlle. Orléans, sous la raison de Hermann, Briggs & Co., et à Natchez comme ci-devant, sous celui de Briggs, Lacoste & Co.
L F HERMANN,
CHS F BRIGGS,
2 juil CHS. A LACOSTE.

Ventes à l'Encan.

PAR T. MOSSY & GARIDEL.
EN vertu d'un ordre de l'honorable cour des Preuves, dans et pour la paroisse et la ville de la Nlle Orléans, en date du 12 avril 1836.
Il sera vendu, le Mercredi 10 août prochain à midi, à la Bourse Hewlett, encoignure des rues Chartres et St Louis dépendant de la succession de feu Jules Bal..., les propriétés suivantes, savoir:
1o. Un lot de terre no. 40, mesurant 25 pieds de face à la rue de la Levée, 25 pieds 2 pouces 4-8 de face à la rue Gallatin, sur 85 pieds 10 pouces 7 lignes de profondeur, attenant au no. 41, et 89 pieds 3 pouces 6-8 attenant au no. 39, entre les rues Ursuline et Hôpital, avec les bâtisses en briques qui sont dessus, ensemble la mitoyenne du mur rez de chaussée de chaque côté, due par les voisins. Le tout conformément au plan dressé par J Pilié, le 12 mai 1836, et exposé à la bourse.
2o. Un lot de terre situé à Donaldsonville, désigné par le no. 1, au plan de ladite ville, mesurant 60 pieds de face au fleuve sur 120 de profondeur, ayant dessus une maison en briques à étage et autres dépendances, attenant d'un côté à la propriété de M Besson, et de l'autre à celle de M Lefort.
Conditions:—Le lot de terre no. 40 face aux rues Levée et Gallatin, payable comme suit: l'acquéreur se mettra au lieu et place du vendeur avec tous ses droits et toutes ses charges; il aura à payer 5 billets dont deux sont protestés, savoir:
Un billet daté du 23 Janvier 1834, à un an, de $1290 20 cents.
Un do do do à deux ans, de $1326 40.
Un do do do à trois ans, de $1326 60.
Un do do do à quatre ans, de $1512 80
Un do do do à cinq ans, de $1538 00.
La balance du prix de l'adjudication à 6, 12, 18 et 24 mois.
La propriété à Donaldsonville, à 6, 12, 18 et 24 mois de crédit en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement.
Les actes de vente seront passés par J. Mossy, not. pub., aux frais des acquéreurs 9 juil

PAR F. DUTILLET & DELERY.
EN vertu d'un ordre de l'honorable cour de paroisse dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, en date du 11 juin 1836 et à la requête de Frs. Lambert, syndic des créanciers d'Allou d'Héméeourt. il sera vendu le mardi, 16 août 1836, à midi, à la Bourse Hewlett, les biens ci après décrits, abandonnés par Allou d'Héméeourt à ses créanciers, savoir:
1o. Une terre faisant face au fleuve, vis à vis la ville Lafayette, de deux arpens de face sur une profondeur moyenne de 50 arpens et ouvrant d'environ 6 arpens.
2. Une autre terre située à Barataria, mesurant dix arpens de face au bayou Barataria sur 100 arpens de profondeur ou plus, presque toute terre haute.
3. La moitié indivise de deux îlets au faubourg Bouligny, désignés sur le plan par les nos. 42 et 53.
4. Un nègre nommé Ned, d'environ 40 ans,
5. Une négresse nommée Georgette, d'environ 45 ans, blanchisseuse et cuisinière.
Conditions: Les propriétés foncières à un tiers comptant et la balance à 1 et 2 ans, et les esclaves à 6 et 12 mois de crédit, le tout en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement.
Les actes de vente seront passés pardevant Hilary Breton Cénas, not. pub. aux frais des acquéreurs.
13 juil—4

PAR J. B. BLACHE.
EN vertu d'un ordre de l'honorable cour des preuves, pour la paroisse et la ville de la Nouvelle Orléans, en date du 8 de juillet 1836, il sera vendu le vendredi, 19 d'août prochain, à midi, à la Bourse de Hewlett, les esclaves ci-après nommés, appartenant aux mineurs Charlotte Hoffman et Adolphe Hoffman.
Une griffonne nommée Maria, domestique de maison, bonne cuisinière, blanchisseuse et repasseuse, avec ses deux enfans Henriette et Mathilde, toutes trois garanties. Conditions: Un tiers comptant et le reste dans 3 et 6 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement
18 juillet

PAR J. B. BLACHE.
IL sera vendu, mardi, 11 du courant, à midi, à la Bourse de Hewlett, pour clôre une société:
Plusieurs lots de terre, supérieurement situés à Mandeville et des plus élevés, parsemés de chênes de la plus grande beauté, et offrant un ombrage très agréable pour les personnes qui désireraient y établir leurs résidences d'été. On appelle surtout l'attention des spéculateurs sur les projets d'améliorations qui sont sur le point d'être mis à exécution, un railroad devant être construit pour ouvrir des communications avec la Rivière aux Perles.
Ces lots font partie des îlets désignés par les nos. 87 et 88 sur un plan général de Mandeville, dressé par Bringier, arpenteur général des Etats-Unis, et déposé chez M. Félix de Armas, notaire public.
Conditions: Un quart comptant et la balance à un an de crédit en billets endossés à la satisfaction des vendeurs, avec hypothèque spéciale. Les actes de vente pardevant M. Félix Grima, notaire public, aux frais des acquéreurs, les vendeurs s'obligent à mettre en possession les acquéreurs desdits lots de terre, dans le courant du mois qui suivra la vente. 3 août

RESIDENCE D'ETE.
(En Pascagoula.)
LA Propriété occupée ci-devant par M Thomas Rhodes, à Est Pascagoula, lui a été achetée et a été disposée de la manière la plus vaste et la plus commode pour un Hotel, et rien n'y manquera pour le rendre aussi agréable qu'aucun autre établissement de ce genre situé sur le bord de la mer. Dans un site exposé aux brises saines et rafraîchissantes de la mer du côté du sud, garanti des vents du nord par une forêt de pins majestueux, offrant toutes espèce de commodités pour se procurer le plaisir des bains de mer, soit dans des maisons disposées à cet effet ou en plein air, dans une eau saturée de sel; pourvu d'embarcations pour les promenades ou pour le délassement de la pêche; entrecoupé de beaux chemins pour prendre de l'exercice, ayant un bel orchestre pour ceux qui veulent se livrer au plaisir de la danse dans un appartement vaste, disposé à cet effet ayant aussi un piano dans la salle de compagnie; une température qui s'élève rarement à 84 degrés, cet établissement offre tous les avantages que peuvent désirer les personnes qui veulent se retirer du bruit des affaires ou qui cherchent à rétablir leur santé chancelante.
On s'y procure des huitres, des crabes et toute espèce de poisson en abondance, et le soussigné assure le public qu'il ne négligera rien pour offrir sur sa table les mets les plus délicats ainsi que les meilleurs vins et les meilleures liqueurs qu'il soit possible de se procurer à la Nouvelle Orléans, à la Mobile et dans le voisinage.
Son wharf est très commode pour les Steam-Boats, et 6 ou 8 y passent chaque jour.
Il y a dans son établissement une école où l'on enseigne les langues modernes aussi bien que les principes de la première éducation.
Un Bureau de Poste vient d'y être établi dernièrement, et les courriers y arrivent régulièrement. Le soussigné ayant lui-même été nommé maître de poste, l'inconvénient qui existe dans tous les lieux isolés pour les personnes qui désirent recevoir des nouvelles de leurs familles, n'existe plus. Enfin, le soussigné ose se flatter qu'il méritera toute la confiance qu'on voudra bien lui accorder.
THOMAS SHORT.
Pascagoula, Juillet 1836. (3 août)—7,1ps
P. S. Il n'y a aucun danger à passer par la Nlle Orléans, vu que des bateaux partent chaque jours de cette ville pour Pascagoula

Education et Voyages à l'étranger.
UN Monsieur, que son éducation et son expérience rendent propre à la tâche qu'il veut entreprendre se propose d'emmener quelques enfans en Europe pour y faire leur éducation. Ils résideront dans sa famille, dans telle ou telles villes sur le continent qui pourront lui donner de plus grands avantages dans le but qu'il veut atteindre; il se chargera de diriger leurs études, de surveiller leurs manières, de former leur caractère, de prendre soin de leur entretien, de leur santé et de leurs amusemens; il leur fera visiter les objets de goût, d'art, de curiosité et d'utilité. Aucune dépense qui ne soit indispensable; l'attention la plus stricte à leurs progrès et à leur bien-être. Le Professeur prendra des garanties de la moralité de ses élèves; l'engagement sera con lu pour trois années.
Dans le cas où il ne trouverait pas un nombre suffisant d'élèves pour remplir ses vues, il se chargerait de quelques jeunes gens qui désireraient compléter leur éducation par une tournée de deux années de voyages à l'étranger.
Pour plus amples informations, des lettres affranchies adressées à William G. Hewes, Nouvelle-Orléans, recevront une réponse immédiate. Pour renseignemens sur sa moralité, &c. le Professeur se réfère aux personnes dont les noms suivent:

à Washington—l'Honorable	J. C. Calhoun.
"	Daniel Webster.
"	S. C. Phillips.
Philadelphie—	John Vaughan.
New-York—	John Goodhue.
"	Jacob Harvey.
Cambridge—	Joseph Story, L.L.D
Boston—Son Excellence	Edward Everett.
"	Wm Tucker.

On désire recevoir les demandes le plus-tôt possible.
Boston, 30 Mai 1836. 9 juil—3f. 2ps

OBJETS TROUVES—Il a été transporté hier, le 26 du courant, au bureau du recorder de la 3ème. municipalité les objets suivans:
Une caisse contenant un bureau neuf en bois d'acajou,
Une malle contenant des livres portant le nom de Mary Clark;
Une do contenant du linge de la même marque;
Un petit baril de poivre de Cayenne.
Quiconque peut avoir droit aux dits objets peut les réclamer en prouvant leur droit de propriété et en payant les frais du présent avis.
27 juil J B S ST AMAND, Greffier.

EN débarquement du navire Eleanor, venant de Marseille,
32 caisses Serrures françaises assorties, de 4 à 10 pouces et à vendre par le soussigné
27 juillet E. L. BERNARD.

RUBANS POUR LE MARCHE MEXICAIN—Listons de Grenade; Rebécillos; Rubans de Satin; Galons; &c. à vendre par caisse, à des conditions avantageuses. JULES LE BLANC & CO
27 juil no. 103 rue Royale.

AVIS
ATTENDU que Hillery Kemp, ci-devant sheriff de la paroisse de Ste. Hélène et ex-officio collecteur de taxes pour ladite paroisse, s'est adressé à moi pour obtenir l'annullation des trois cautionnements suivants, savoir:
1o. Un cautionnement de six mille cent dix-huit piastres et soixante-seize cents, souscrit par lui, le dix-sept octobre 1832, conjointement avec Paris Children John Killion et John George, ses cautions.
2o. Un cautionnement de trois mille neuf cent trente trois piastres et cinq cents, souscrit par lui, le 12 décembre 1833, conjointement avec Abner Wamack et John Halloway, ses cautions.
3o. Un cautionnement de deux mille cent soixante dix-sept piastres et quatre-vingt-un cents, souscrit par lui, le vingt février 1835, conjointement avec John Halloway et Daniel Addison, ses cautions.
Avis est donné à tous ceux que cela concerne, d'avoir à dé... par écrit, au bureau du secrétaire d'Etat, à la Nouvelle-Orléans, dans les quatre-vingt dix jours qui suivront la dernière publication des présentes, les raisons pour lesquelles lesdits cautionnements ne seraient point cancellés et annullés.
Donné sous ma signature et le sceau de l'Etat, à la Nouvelle-Orléans, ce onze juin de l'année de Notre Seigneur mil huit cent trente six, et de l'Indépendance des Etats-Unis d'Amérique la soixantième.
[L. S.] E. D. WHITE,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.
Par le Gouverneur.
MARTIN BLACHE, Secrétaire d'Etat.
23 juin—30